

Sujet: [INTERNET] ENQUETE PUBLIQUE MAILHAC SUR BENAISE

De : marie claude delfau <mc.delfau@orange.fr>

Date : Tue, 5 Feb 2019 09:39:47 +0100 (CET)

Pour : pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr

MARIE CLAUDE
BERNARD DELFAU
3 CHEZ GUESNARD
16700LES ADJOTS

LE 5/02/2019

AVIS SUR L'ENQUÊTE PUBLIQUE MAILHAC SUR BENAISE

A L'ATTENTION DE MADAME OU MONSIEUR
LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Le présent avis exprime de notre part **le refus total** de ce projet

; Pour les raisons suivantes :

L'énergie Eolienne ne peut constituer qu'un apport modeste à la production d'énergie électrique.

Dans la situation actuelle l'ensemble du Parc éolien Français n'intervient que pour 4% dans le total des énergies électrique. Environ 8000 aérogénérateurs sont installés sur l'ensemble du territoire, nombre qui devrait être porté à 14500 d'ici 10 ans dans le PPE (Programme Pluriannuel pour l'Energie) Soit presque un doublement du parc, pour un apport à la production d'électricité qui restera modeste. En revanche l'incidence négative sur les paysages, déjà considérable, deviendra encore plus inacceptable. Ceci d'autant plus que les éoliennes nouvelles, comme celles qui sont prévues dans une des solutions du projet qui nous occupe, atteindront plus de 200M de hauteur !!!

En fait le programme éolien sert d'alibi à des gouvernements incapables de mettre en place les transformations profondes de nos villes, de nos modes de transport, de nos systèmes de production. Transformations seules capables d'assurer dans de bonnes conditions la transition écologique.

L'éolien, particulièrement visible et de plus en plus répandu dans l'espace français, conduit le public à croire que l'effort en faveur des énergies renouvelables est très important. La nécessaire transition écologique en fait accepter les nuisances, d'autant qu'elles sont très inégalement réparties et que chacun, dans cette loterie, espère ne pas être dans les perdants. D'où une tolérance générale sur laquelle s'appuie les responsables de l'étude d'impact pour faire accepter des projets.

En fait l'éolien n'apportera qu'assez peu dans le bilan électrique global, mais il pèsera beaucoup sur les habitants proches et sur les territoires ruraux dont l'environnement sera de plus en plus dégradé.

Le poids des lobbys

L'exploitation des aérogénérateurs n'est possible que dans la mesure où EDF est contrainte d'acheter le courant électrique à environ quatre fois le prix des sources

traditionnelles. Surcoût compensé par une contribution de plus en plus élevée imposée aux usagers.

Cette disposition qui favorise les exploitants, explique le déferlement des projets, car peu d'investissements sont aussi rentables, même si cette rentabilité est très artificielle et n'existe que grâce à des ponctions sur les usagers.

Et comme ces dispositions sont limitées dans le temps on comprend la fébrilité des investisseurs pour obtenir le plus vite possible les meilleures opportunités, ceci au mépris des populations locales.

Pour imposer leurs vues, ils se sont constitués en un syndicat puissant, et ils ont préparé des modèles d'études d'impact où domine la « langue de bois ». Les nuisances y sont systématiquement minimisées, au prix d'affirmations souvent sans fondement. Les opinions défavorables sont qualifiées de « subjectives », donc sans valeur, les autres « d'objectives ». Les redondances des textes et la lourdeur du document le rendent difficilement consultable. La hiérarchie des sujets traités est arbitraire : la faune est mieux traitée que les êtres humains...

L'incidence sur les habitants

Car les habitants sont toujours négligés, en particulier dans le cas qui nous occupe. Ils sont doublement pénalisés : Habités à la douceur de paysages bucoliques et tranquilles, les voici tout à coup installés au cœur d'une immense machine industrielle, exposés au chuintement des pales, au balancement sans trêve des rotors, au clignotement du soleil et à l'extinction des étoiles.

Cette dégradation de leur vie quotidienne se traduit inexorablement par une baisse de la valeur foncière de leur bien. L'étude d'impact est mensongère sur ce point. Elle fait tout au plus référence à des études lointaines, souvent étrangères, d'après lesquelles un parc éolien n'aurait aucune incidence sur la réduction des valeurs foncières

La réalité est tout autre. Les agences immobilières consultées aux alentours indiquent une décote qui peut atteindre plus de 35% même à plusieurs kilomètres, Décote croissante au fur et à mesure que l'on s'approche du parc.

Mais il y a pire: A proximité immédiate il n'y a plus de décote, mais plus de cote du tout, le bien est invendable, il ne vaut plus rien.

Une analyse plus fine de la population aurait probablement révélé dans les hameaux voisins une part importante de retraités et de résidents secondaires. Mais qui viendrait maintenant passer ses vieux jours au pied d'une éolienne ? Et tant pis pour ceux qui n'ont pas anticipé le désastre à temps.

Plus grave encore, le tourisme s'est depuis longtemps développé dans les hameaux voisins: Les gîtes ruraux sont nombreux et plusieurs centres équestres organisent des promenades à proximité du parc projeté. Pour survivre les premiers ont besoin d'un label officiel qui risque de leur être retiré en raison de la proximité des éoliennes.

Quand aux promenades équestres, si les lépidoptères, les batraciens et les chiroptères ont droit à toutes les attentions de l'étude d'impact, les équidés y sont inconnus. Or les chevaux sont très sensibles au mouvement des pales. En cas d'accidents, à priori inévitables, la responsabilité des pouvoirs publics serait de toute évidence engagée.

Le laxisme des autorités françaises

Le parc de MAILHAC SUR BENAISE est particulièrement inacceptable. La surface de la zone d'implantation possible des éoliennes, limitée par l'écart légal de 500M minimum autour des habitations, est particulièrement réduite. Cet écart est d'ailleurs si faible que les promoteurs l'ont portée volontairement à 600M, distance encore très insuffisante pour rendre acceptables des monstres de plus de 200M de haut.

La norme de 500M, que le Sénat aurait voulu porter à 1000M, ce que les députés ont refusé sous la pression du lobby éolien est cependant très inférieure à celles des pays voisins. Elle est de 1000M au Danemark, de 1500M en Allemagne et même portée à 10 fois la hauteur des éoliennes en Bavière, et elle est de 2000 M en Espagne. Malgré ces normes plus exigeantes, devant le refus croissant des populations pour ces destructions des paysages, le développement des éoliennes y est fortement réduit, voire, comme en Pologne, complètement arrêté. La France aurait-elle le monopole du vandalisme ?

Il suffirait (et ce serait un minimum) de porter la norme d'éloignement des habitations à 10 fois la hauteur totale en bout de pale pour rendre impossible l'opération dont nous sommes menacés. Et cette norme serait encore peu contraignante par rapport à celles des pays voisins.

Conclusion

Tout milite donc pour un refus de cette opération. Certes les promoteurs de l'étude (qui sont aussi les profiteurs du système) auront beau jeu de prétendre que depuis l'origine de l'humanité les paysages changent. Les éoliennes ne seraient que l'illustration d'une modernisation du monde qu'il nous appartient de rendre positive.

Mais n'y a-t-il pas de multiples manières de transformer la planète ?, le déboisement des forêts amazoniennes, l'exploitation des gaz de schiste, la destruction des barrières de corail, et plus près de nous le désordre de nos entrées de villes l'urbanisation massive de nos côtes...et bien d'autres dégradations du monde sont elles des transformations positives de nos paysages ? Sont elles inéluctables ? Les générations futures porteront un jugement sévère sur notre désinvolture.

Le « grand débat » qui s'instaure devra tenir compte de toutes ces questions, et la multiplication intempestive des parcs éoliens devra en faire partie.

Puisse le refus du Parc Eolien DE MAILHAC SUR BENAISE témoigner du souci des autorités administratives de respecter la qualité de vie des simples citoyens

·
Veuillez recevoir nos salutations respectueuses

Mc delfau
Bernard delfau